

DE L'EDUCATION PHYSIQUE

L'HOMME est composé de matière et d'esprit, d'un corps et d'une âme ; l'union entre ces deux éléments est une union substantielle et l'action mutuelle de l'un sur l'autre est trop connue pour qu'il soit nécessaire de la prouver ici. Il est nécessaire que nous recevions du dehors, par l'intermédiaire des sens, les premières idées qui, en se développant et en se multipliant, engendrent en nous la vie intellectuelle.

Il est donc incontestable que l'éducation du corps, son développement progressif et normal, son perfectionnement même, en autant qu'il peut être atteint, ne sauraient être des choses indifférentes aux éducateurs de la jeunesse. Aussi, est-ce pour eux un devoir de veiller à ce que rien ne vienne entraver ce développement, de prendre des mesures efficaces pour que la santé soit conservée, les forces réparées et renouvelées, les nerfs affermis, les muscles fortifiés, en un mot, pour que chez le jeune homme, confié à leurs soins, se réalise l'adage philosophique : *mens sana in corpore sano*.

Personne n'a jamais nié la vérité de ces assertions ; l'Eglise catholique, dans ses directions à ce sujet, n'a jamais amoindri, que nous sachions, le rôle bienfaisant de l'éducation physique, ni n'en a méprisé ou interdit les règles utiles et sages. Au contraire, dans les écoles, dans les académies, dans les couvents, dans les collèges placés sous la direction du clergé et des communautés religieuses, on donne partout à l'éducation corporelle de l'enfant une attention spéciale. On ne craint pas, malgré des ressources pécuniaires très restreintes, de faire des dépenses considérables pour assurer le succès d'une telle éducation, et préparer ainsi au jeune homme un corps vigoureux, du moins un corps sain et bien dispos, qu'il mettra plus tard au service d'une âme virile et fortement trempée.